

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BETTLACH Du Mardi 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai, le Conseil municipal, dûment convoqué le 14 mai 2024, c'est réunion en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Anne-Marie BIANCOTTI, le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Mme Anne-Marie BIANCOTTI, maire
- M. Denis REY, adjoint au maire
- M. Gilles SCHOEFFEL, adjoint au maire
- M. Samuel SCHWEITZER, adjoint au maire
- M. Jérémy WINTERHALTER, conseiller municipal
- M. Raphaël WEILL, conseiller municipal
- Mme Chantal SCHERRER, conseillère municipale
- Mme Marie-Eve UEBERSCHLAG, conseillère municipale
- M. REY Michel, conseiller municipal
- M. Christophe SCHMITT, conseiller municipal
- M. Stéphane FLOTA, conseiller municipal

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle AUVRAY

Le maire ouvre la séance à 19h30, salue les membres présents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Joëlle AUVRAY secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

Délibération Nr 2024-17

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 mars 2024

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024 dont une copie a été adressé à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, a été adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposée. Il est ainsi procédé à sa signature.

Délibération Nr 2024-18

3. Aliénation d'un terrain de construction, Rue des Romains

Vu la demande présentée par M. SZYMONIK Vladimir et Mme HERTZOG Maëlle, domiciliés à 10A Rue d'Altkirch – 68220 KNOERINGUE, tendant à obtenir l'aliénation à leur profit du terrain sis :

Rue des Romains, parcelle 226 d'une contenance de 9.84 ares
afin d'y édifier une maison d'habitation à usage de résidence principale ;

Le Conseil municipal,

Considérant que ce terrain est destiné par la commune à être cédé pour la construction et si le projet se finalise,

DECIDE à l'unanimité :

- l'aliénation au profit de M. SZYMONIK Vladimir et de Mme HERTZOG Maëlle, le terrain ci-dessus désigné ;
- de fixer le prix de vente à 14 000 € l'are, soit pour 9.84 ares : 137 760 € ;
- de désigner Maître Sabine DE CIAN, notaire à MULHOUSE, pour établir le compromis de vente ainsi que l'acte de vente. Les frais notariaux seront pris en charge par l'acheteur sus-désignés ;
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour faire tout ce qui sera nécessaire pour assurer cette vente et notamment pour signer l'acte notarial.

Délibération Nr 2024-19

4. Travaux de voirie Rue des Romains et Rue de Bâle

Demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre du Fonds Communal Alsace pour l'aménagement de voirie communale – Rue des Romains

Madame le Maire a soumis lors de la dernière séance du conseil municipal en date du 21 mai 2024 l'avant-projet de l'entreprise ENER pour l'aménagement de voirie communale – Rue des Romains à Bettlach.

Les conseillers à l'unanimité des membres présents décident :

- d'approuver le projet sur la base du devis de l'entreprise ENER pour un montant de 35 269.93 € HT, soit 42 323.92 € TTC
- de prévoir les crédits au budget primitif 2024
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) dans le cadre de l'accompagnement et développement des services à la population de proximité et de qualité qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et au maintien de l'équilibre intergénération
- d'établir le plan de financement prévisionnel (demande en cours) :
 - Subvention CEA (42 %) : 14 813 €
 - Commune : solde en fonds propres
- que l'opération pourra débuter dès notifications de subvention de la CEA.

Délibération Nr 2024-20A

Demande de subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre des amendes de police pour l'aménagement de trottoirs – Rue de Bâle

Les travaux de voirie pour l'aménagement de trottoirs – Rue de Bâle sont indispensables pour la sécurité des usagers.

Des devis répondants à ces opérations de sécurité en agglomération sont présentés aux conseillers.

Les conseillers à l'unanimité des membres présents sont favorables à la réalisation de ces travaux et décident :

- d'approuver le devis de l'entreprise ENCER pour un montant de 16 546.93 € HT, soit 19 856.32 € TTC
- de prévoir les crédits au budget primitif 2024
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre des amendes de police
- d'établir le plan de financement prévisionnel comme suit :
 - Subvention CEA (40 %) : 6 618 €
 - Commune : solde en fonds propres
- que l'opération pourra débuter dès notifications de subvention de la CEA.

Délibération Nr 2024-20B

5. Divers

Fourniture et pose de porte-drapeaux : A l'unanimité, les conseillers approuvent l'acquisition de porte-drapeaux en vue du pavoiement de la commune lors des commémorations et fêtes nationales. Le devis de l'entreprise LRE s'élève à 2 358 € TTC.

Candélabre accidenté 93 Rue de Bâle : le devis de l'entreprise LRE pour le remplacement du mât accidenté s'élève à 3 294 € TTC. Le devis a été transmis à l'assurance, la CIADE.

Remplacement du luminaire à Saint-Blaise : le devis de l'entreprise HP Proled pour le remplacement du luminaire LED place de l'Eglise à Saint-Blaise a été approuvé pour un montant de 860.40 € TTC.

Journée citoyenne : discussion pour l'organisation de la journée citoyenne qui aura lieu le samedi 25 mai.

Tour d'Alsace – Etape princière : les conseillers émettent un avis défavorable quant à la demande de contribution du groupe LARGER de la somme de 1 000 € pour faire figurer le blason de la commune sur un maillot collector.

Informations :

* Pendant les congés de l'ouvrier communal, du 5 au 28 août, il faut assurer la continuité de l'arrosage des plantes dans la commune.

* Discussion sur différents points liés à la gestion de la salle communale.

Clôture de séance à 20H30.